

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/48 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>DELIBERATION n°DC2014/43</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 116

Votants : 120 (dont 4 pouvoirs)

POUR : 120 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf mai deux mille quatorze, à 19h00, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 07/05/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Présents ayant pris part aux votes : *Mesdames* Martine BAUDART ; Isabelle BECHARD ; Agnès BEGNY ; Pauline COSSON ; Josette COURAULT ; Christine DAPPE ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Brigitte GERARD ; Christelle HERBAY ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Maryvonne LENFANT ; Patricia LESUEUR ; Marie-Odile MASLACH ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Louissette NOIRANT ; Karine PASSERA ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Magalie ROGER ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Claude ADAM ; Michel ADIN ; François BARDIAUX ; Régis BARRE ; Thierry BAUSSART ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Dominique CARPENTIER ; Joël CARRE ; Michel CARTELET ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Gilles COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Claude DEBOURCES ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Bruno DESWAENE ; Christophe DION ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Patrice FERON ; Vincent FLEURY ; René FRANCAERT ; Régis GAVART ; Vincent GAVART ; Bernard GRONDELLOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Eric HAULIN ; Philippe HENRY ; Christian HULOT ; Benoît HUREAU ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Gilles LEJEUNE ; Patrick LESOILLE ; Christian LONGHAIS ; Jean-Marc LOUIS ; Xavier MACHINET ; André MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Jean-Eric MANESSE ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Alain MEUNIER ; Christian MIELCAREK ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Denis OUDIN ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Jean-Yves PIC ; Florent PIERSON ; Georges PINCON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Patrick RACOUR ; Michel RATAUX ; Bruno RAUSSIN ; Damien RENARD ; Thierry RENAUX ; Jean-Pol RICHELET ; Mickaël SCHWEMMER ; Alain SEMBENI ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Vincent THIERION .

Représentés : Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Monsieur Raoul MAS ; Monsieur Benoît SINGLIT donne pouvoir de vote à Madame Agnès BEGNY ; Monsieur Dominique THOREL donne pouvoir de vote à Monsieur Frédéric MATHIAS ; Monsieur Bruno VALET donne pouvoir de vote à Monsieur Jean-Marc LOUIS.

OBJET : DELEGATIONS AU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le procès – verbal de l'élection du Bureau de la 2C2A en date du 19 mai 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté DECIDE :

DE DELEGUER au Bureau, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
 et de sa publication ou notification le

21 MAI 2014

.../...

Page 2/2 – Délibération n° DC2014/43 du 19/05/2014

- Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes,
- Approuver les dossiers de consultation et les procédures de consultation inscrits au budget et engagés par l'organe délibérant,
- Fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et / ou modification de ces loyers et / ou dégrèvement exceptionnel
- Fixer l'ensemble de la tarification pratiquée au Parc Argonne Découverte,
- Fixer les tarifs pour toute autre manifestation organisée sur le territoire communautaire,
- Entamer toute négociation auprès de futurs vendeurs relative à l'achat d'immeubles jusqu'au stade du compromis de vente,
- Entamer toute négociation auprès de futurs acquéreurs relative à la vente de terrains jusqu'au stade du compromis de vente,
- Autoriser l'encaissement de chèques ou virements pour le compte de la 2C2A relatifs à des sponsorisations de manifestations touristiques et culturelles sur le territoire de la 2C2A,
- Autoriser la vente de petit matériel à des particuliers ainsi que l'encaissement du produit de cette vente,
- Autoriser la modification de la durée hebdomadaire de travail des agents de la collectivité, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Approuver les programmes pédagogiques du relais d'assistantes maternelles
- Approbation des conventions de moyens annuelles (type Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, URCA, UCIA, Chambre d'Agriculture des Ardennes, ...) dans le respect des conventions-cadres approuvées par l'organe délibérant et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Bureau doit rendre compte à chacune des assemblées délibérantes des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation. »

Le Président,

Francis SIGNORET

